

## TUTORAT AIDE SOIGNANT

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, le tuteur assure l'encadrement du stagiaire. A ce titre, il contribue spécifiquement au déroulement du stage et à l'accompagnement pédagogique de l'apprenant. La formation développe les compétences du tuteur.

### OBJECTIFS

Clarifier les missions des différents acteurs de la formation aide-soignante.

Comprendre les enjeux liés à l'accompagnement des élèves aides-soignants.

S'approprier les outils facilitant le suivi de la progression de l'élève aide-soignant.

S'approprier les modalités d'évaluation de l'élève aide-soignant en stage .

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le référentiel de formation et de compétences.

Les acteurs de la formation.

L'accueil et l'accompagnement du stagiaire.

Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio, objectifs de stage...).

Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.

L'évaluation des compétences en stage.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Analyse de pratique
- Jeux de rôles

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en début et fin de formation.

### ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

Évaluation à distance par l'employeur de la satisfaction.

### DURÉE

2 jours soit 14h

### DATES

Session 1 : 25/03/2025 et 03/06/2025

Session 2 : 04/11/2025 et 04/12/2025

### LIEU

IFSanté Chartres 7 rue Philippe Desportes 28000 Chartres

### TARIFS

390 € par participant pour les 2 jours de formation

### PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant

### PRE REQUIS

Assurer des missions d'encadrement ou de tutorat.

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

### INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

### INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de l'IFSanté Chartres (après accord de l'employeur). Pour les agents du CH de Chartres, via le service de formation continue.

Date limite d'inscription session 1 : 10/03/2025  
session 2 : 20/10/2025

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

Référentes handicap : Amandine Aubry et Christine Morin ([cmorin@ch-chartres.fr](mailto:cmorin@ch-chartres.fr); [aubry@ch-chartres.fr](mailto:aubry@ch-chartres.fr)).

Contact :

Secrétariat de l'IFSanté Chartres :

02 37 30 30 86,

[secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)